SYNDICAT MIXTE OUVERT

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception en préfecture 041-200046050-20171017-20171017-12-DE Date de télétransmission : 19/10/2017 Date de réception préfecture : 19/10/2017

La présente décision affichée le 19/10/2017 et transmise au représentant de l'État le 19/10/2017 est exécutoire depuis cette date.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix-sept octobre, à 9h30,

le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois, sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation: 9 octobre 2017

Présents: (35)

Collège Région : Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Pierre COMMANDEUR.

Collège Département de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER, Bernard PILLEFER.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER.

<u>Collège EPCI 41</u>: Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Phillipe MERCIER, Jean-Yves HALLOUIN, Jean-François MEZILLE, Roland BINGLER, Michel BEAUMONT, Raphaël HOUGNON, Michel GUIMONET, Évelyne FOUCHER, Éric MARTELLIERE, Bernard GIRAULT, Didier TARQUIS.

<u>Collège EPCI 37</u>: Jean Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Pierre DOURTHE, Alain BENARD, Jean-Marie VANNIER, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Jocelyn GARCONNET, Marc ANGENAULT.

Absents: (19)

Jean-Marie JANSSENS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, Pascal USSEGLIO, François BORDE, Christophe LECLERCQ, Marc HAMON, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Olivier VIÉMONT, Pierre LOUAULT, Joël DEBUIGNE, Pascal BIOULAC, Nathalie MATHIEU, André BOISSONNET, Laurent ALLANIC, Nicolas PERRUCHOT, Isabelle GAUDRON.

Personnes ayant donné pouvoir : (9)

Jean-Marie JANSSENS à Bernard PILLEFER, Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER, Martine CHAIGNEAU à Jean-Claude OMONT, François BORDE à Jean GASIGLIA, Pascal USSEGLIO à Pierre COMMANDEUR, Christian PIMBERT à Jean-Pierre GASCHET, Pascal BIOULAC à Catherine LHÉRITIER, Pierre LOUAULT à Jocelyne COCHIN, Isabelle GAUDRON à Jocelyn GARCONNET.

Pour: 44 (87 voix) Contre: 0 (0 voix) Abstentions: 0 (0 voix)

<u>Délibération n°12</u>: Adoption du Règlement intérieur du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article Unique.: Le Règlement Intérieur, ci-annexé, est adopté.

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert,

Bernard PILLEFER